
Suite à la publication de la une du Journal du dimanche du 20 septembre, « 60 milliards engloutis par les associations », Ashoka France a saisi le Conseil de déontologie journalistique et de médiation pour manquements aux devoirs d'exactitude, de contradictoire et de transparence.

Voici le texte de cette saisine.

À l'attention des membres du Conseil de déontologie journalistique et de médiation

OBJET : saisine concernant le dossier « Finances publiques : 60 milliards engloutis par les associations », Le Journal du Dimanche, 20 septembre 2026 (papier et numérique)

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

Je vous saisis au sujet du dossier de Une du JDD du 20 septembre 2026, composé de la Une, d'un entretien avec Paul Cébille (Observatoire Hexagone), d'une interview de Benoît Perrin (Contribuables associés) et d'un article sur les détournements de fonds dans le monde associatif. Il me semble contrevenir aux devoirs d'exactitude, de contradictoire et de transparence sur l'origine de l'information posés par la Charte d'éthique professionnelle des journalistes (2011) et la Déclaration de Munich (1971).

1. Non-respect de l'exactitude et de la véracité des faits avec un manque de rigueur factuelle des chiffres du dossier.

Toute la démonstration et le titre de Une reposent sur « 60 milliards d'euros ». Ce montant agrège des subventions publiques, des commandes publiques (des contrats rémunérant des prestations exécutées) et des dons déductibles fiscalement. Le qualifier d'argent « englouti » induit le lecteur en erreur sur sa nature.

- Il s'appuie sur l'ouvrage de Tchernonog et Prouteau (Daloz Lefebvre, 2023), fondé sur des données de 2020 : 113 Md€ de budget associatif, dont environ 20 % de subventions. Hexagone applique ce ratio à 2023 sans le préciser.
- L'Inspection générale des finances retient 53 Md€ pour 2023. Aucun recoupement n'est présenté.
- Le poste « immigration », mis en avant, représente environ 4,1 % du total (392 M€ sur 9,52 Md€ dans le jaune budgétaire, calcul à partir de ces chiffres). Deux chiffres circulent pour la même étude : « un cinquième » dans le JDD, 25,2 % sur CNews.

Ce traitement paraît à quelques mois de l'élection présidentielle, alors que l'allocation des fonds publics est au cœur du débat.

2. Défaut flagrant de contradictoire et d'équilibre des points de vue

Le dossier repose sur une seule étude et sur deux interlocuteurs favorables à sa thèse. Ni les associations visées, ni les fédérations représentatives (Le Mouvement associatif), ni la Cour des comptes, ni le Sénat ne sont sollicités. Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale n° 860 (7 juillet 2026), qui traite exactement du sujet, n'est pas cité. Le seul lien «

sur le même sujet » renvoie à un entretien avec Contribuables associés, qui réclame une commission d'enquête.

3. Origine de l'information non précisée, lien d'intérêt non révélé

Hexagone est présenté par sa seule devise. Cette association, déclarée en septembre 2024 et fondée par un ancien consultant de McKinsey, ne figure pas parmi les producteurs de statistiques de référence (Insee, DREES, Cour des comptes, Sénat). Son étude, d'une page, a été dévoilée en exclusivité sans lien vers le document et n'a été publiée que le lendemain : sa méthode n'était pas vérifiable.

- Le 6 mai 2025, le directeur général de Périclès, Arnaud Rérolle, a déclaré sous serment devant une commission d'enquête parlementaire qu'Hexagone figurait parmi les cinq projets que Périclès avait le plus soutenus en 2024. Périclès est la structure de Pierre-Édouard Stérin, qui s'est lui-même dit « à la droite de l'extrême droite » sur l'immigration (AFP), l'un des angles de l'étude.
- Le JDD a lui-même cité Hexagone en juillet 2026, dans un portrait du directeur général de Périclès, parmi les structures nées grâce à Périclès.

Ce lien n'est pas mentionné dans le dossier : le lecteur ne peut pas apprécier l'indépendance de la source.

4. Obstruction délibérée à l'esprit critique des citoyens et procédés biaisés

Des termes polémiques (« engloutis », « tentation du détournement ») et des affaires judiciaires isolées (Coallia, Equalis, Ladj Ly) sont associés à un secteur de plus de 1,5 million de structures, sans rapporter ces cas à l'ensemble du secteur. Le lecteur n'a pas les clés pour se forger une opinion éclairée.

Demandes

Je vous remercie de déclarer cette saisine recevable et de vous prononcer sur ces manquements. Je demande au CDJM d'inviter le JDD à publier un rectificatif ou un complément qui : 1. précise l'origine et le soutien d'Hexagone, dont sa relation avec Périclès ; 2. indique le périmètre exact du chiffre de 60 Md€ et l'ancienneté des données ; 3. donne la parole aux acteurs concernés ; 4. renvoie vers le document source.

Vous aussi, soutenez cette démarche. Les associations méritent un débat public fondé sur des chiffres exacts et des sources transparentes. Si vous partagez cette exigence, signez cette saisine en cliquant [ici](#) et partagez-la autour de vous.

[SIGNER LA SAISINE](#)